



**REVALORISATION DE NOS REMUNERATIONS :
NI RIFSEEP, NI STATU QUO !**

La nouvelle indemnité, R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014) s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle remplacera l'indemnité forfaitaire représentative de sujétion spéciale.

Les organisations syndicales à l'origine de cette pétition exigent l'abrogation du RIFSEEP et demandent le maintien d'un régime indemnitaire conservant le lien entre les sujétions et le grade intégré dans le calcul de nos pensions.

Parce que le RIFSEEP :

- Individualise les salaires et les politiques indemnitaires
- Impacte les mobilités : frein à la mutation en cas de poste moins coté
- Définit des groupes de fonctions différentes d'une collègue à l'autre
- Introduit, au travers du CIA (complément indemnitaire annuel) un système inégalitaire et opaque dont on ne connaît ni les modalités de répartition, ni les critères, ni les montants
- Implique que chaque agent négociera seul son indemnité tous les 3 ans lors de l'entretien professionnel

L'INJUSTICE CONTINUE POUR LES MÉTIERS DU SOCIAL : INTOLERABLE !

Après 25 ans de lutte, alors que la Ministre de la Fonction Publique et le Premier Ministre annoncent publiquement la requalification de notre profession en catégorie A pour 2018, Alors que notre diplôme d'État est reconnu par l'union européenne au niveau licence depuis 2011,

Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) par arrêté du 03 juin 2015 propose des montants de primes équivalents à la catégorie C pour les ASSAE et à la catégorie B pour les CTSSAE.

Les soussignés refusent l'instauration du RIFSEEP et exigent :

- ➔ Le reclassement des ASSAE en catégorie A type et l'ouverture de réelles négociations sur la revalorisation de nos rémunérations
- ➔ L'intégration de l'indemnitaire dans le traitement avec prise en compte au titre de la retraite et revalorisation en conséquence des grilles indiciaires
- ➔ L'accès au taux indemnitaire maximum pour toutes les ASSAE
- ➔ Une augmentation substantielle de l'enveloppe budgétaire permettant d'aligner le régime indemnitaire des collègues du MENESR sur celui des autres ministères du CIGEM

Nom	Prénom	Catégorie	Établissement	Signature

Pétition à remettre aux militants des organisations syndicales signataires ou envoyer à :

SNUASFP-FSU : contact@snuasfp-fsu.org

SNFOASEN : snfoasen@orange.fr

CGT Educ'action : unsen@frec.cgt.fr